

Acquisition de deux parcelles de terrain rue Leverrier et rue Flammarion à M. RENAUDIN Frédéric

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage de réaliser des travaux d'aménagement de voirie, rue Leverrier et rue Flammarion, dans le but d'améliorer la sécurité des différents usagers.

La propriété de M. RENAUDIN Frédéric, frappée d'alignement, est concernée par cet aménagement. Cadastree section NZ n° 195, cette propriété est située à l'angle des rues Leverrier et Flammarion.

M. RENAUDIN cède gratuitement à la Ville de Besançon deux parcelles de terrains d'une contenance respective de 158 m² et 66 m². Cette cession intervient conformément à la prescription mentionnée dans le permis de construire dernièrement délivré à M. RENAUDIN.

Les travaux d'élargissement seront pris en charge par la Ville de Besançon et une indemnité de 4 590 € (quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix euros) sera versée à M. RENAUDIN pour perte de mur (60 m² x 76,5 €/m).

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale est accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 4 590 € sera imputée au chapitre 90.824.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.